

# DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

---

Programme de formation de base diversifiée

Anglais, langue seconde

EXAMINER DES QUESTIONS – COURS 1

ANG-5101-2

Juin 2015

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	1
<b>Contenu de l'évaluation</b> .....	2
<b>Précisions sur le contenu de l'évaluation</b> .....	3
Les critères d'évaluation.....	3
La maîtrise des connaissances .....	3
La pondération .....	3
Les savoirs .....	4
<b>Spécifications des instruments d'évaluation</b> .....	5
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée.....	5
La composition de l'épreuve .....	5
Les outils de collecte de données.....	6
Le matériel autorisé.....	6
Les outils de jugement.....	6
Le seuil de réussite .....	7
La reprise .....	7

## Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels d'un cours. Elle se fonde sur le programme d'études et sur le cours, mais elle ne peut en aucun cas les remplacer dans la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées depuis le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont prescrites. Par conséquent, elles sont les documents de référence de l'élaboration de toutes les épreuves, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres de formation des adultes et celles de la Banque d'instruments de mesure (BIM) de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (Société GRICS). Une DDE est donc le modèle de multiples versions équivalentes d'épreuves valides à l'échelle de la province<sup>1</sup>.

Par ailleurs, comme le précise la *Politique d'évaluation des apprentissages*, il est essentiel que les adultes sachent ce sur quoi ils seront évalués et ce qui est attendu d'eux<sup>2</sup>. Les DDE et les grilles d'évaluation (contenues dans les instruments d'évaluation) peuvent servir à cette fin.

---

1. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.  
2. *Ibid.*, p. 11.

## Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
<p><b>Domaines généraux de formation<sup>3</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement et consommation</li> <li>• Vivre-ensemble et citoyenneté</li> </ul> <p><b>Domaine d'apprentissage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Langues</li> </ul> <p><b>Familles de situations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'informer et informer</li> <li>• S'exprimer et exprimer</li> <li>• Persuader</li> </ul>	<p><b>Programme d'études</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anglais, langue seconde</li> </ul> <p><b>Cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner des questions</li> </ul>
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
<p><b>Compétences disciplinaires</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Interagir oralement en anglais</li> <li>2. Réinvestir sa compréhension de textes</li> </ol>	<p><b>Catégories de savoirs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances fonctionnelles</li> <li>• Connaissances linguistiques</li> <li>• Connaissances textuelles</li> </ul>
Critères d'évaluation	
<p><b>Critères d'évaluation de la compétence 1</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Participation adéquate à l'interaction orale en anglais en tout temps</li> <li>1.2 Pertinence du message exprimé</li> <li>1.3 Formulation cohérente du message</li> </ol> <p><b>Critères d'évaluation de la compétence 2</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1 Démonstration de la compréhension via la démarche de réponse</li> <li>2.2 Utilisation pertinente des connaissances dans une tâche de réinvestissement</li> </ol>	<p><b>Maîtrise des connaissances disciplinaires</b></p> <p>La maîtrise des connaissances disciplinaires suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation des compétences.</p>

3. Les domaines généraux de formation indiqués sont ceux qui ont été ciblés pour ce cours dans le programme d'études. Toutefois, la personne qui conçoit l'épreuve peut exploiter d'autres domaines généraux de formation.

## Précisions sur le contenu de l'évaluation

### Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

#### Précisions sur les critères d'évaluation

1.1. Participation adéquate à l'interaction orale en anglais en tout temps	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démonstre une aisance certaine dans son discours.</li> <li>• Participe à l'interaction orale.</li> </ul>
1.2. Pertinence du message exprimé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmet de l'information sur une question ou une situation problématique.</li> <li>• Discute d'opinions ou de points de vue.</li> </ul>
1.3. Articulation cohérente du message	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilise des structures appropriées à un texte oral (phrases complètes, grammaire et syntaxe).</li> <li>• Utilise un vocabulaire et des expressions appropriés au sujet.</li> <li>• Prononce et énonce correctement.</li> </ul>
2.1. Démonstration de la compréhension via la démarche de réponse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprend et interprète l'information et les conclusions.</li> <li>• Défend le raisonnement qui sous-tend ses suggestions et conseils.</li> </ul>
2.2. Utilisation pertinente des connaissances dans une tâche de réinvestissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suggère des possibilités et les motive à l'aide d'informations crédibles et pertinentes.</li> <li>• Adapte le message à l'intention de communication et à l'auditoire.</li> </ul>

### La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que les compétences, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

### La pondération

La pondération accordée à l'évaluation des compétences est déterminée conformément au *Cadre d'évaluation des apprentissages* du secteur de la formation générale des jeunes.

Compétence 1, « Interagir oralement en anglais » : 60 %

Compétence 2, « Réinvestir sa compréhension des textes » : 40 %

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans les outils de jugement fournis avec le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

## Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation des compétences sont énumérés ci-dessous. L'épreuve doit nécessiter la mobilisation d'un échantillon représentatif des savoirs.

- Connaissances fonctionnelles
  - S'informer et informer
    - Analyser, comparer et évaluer de l'information relative à une question, à un phénomène, à une situation problématique ou à une suite d'événements.
    - S'informer sur une question, un phénomène, une situation problématique ou une suite d'événements et résumer l'information.
    - Relever les idées principales, les éléments probants et l'information contradictoire dans des textes.
    - S'informer sur les constatations ou conclusions de textes, les communiquer ou les relater, dans des modes variés.
  - S'exprimer et exprimer
    - Comprendre et exprimer des points des opinions, des attitudes et des réactions à propos d'enjeux sociaux.
  - Persuader
    - Faire valoir, défendre et soutenir des idées, opinions ou points de vue sur des enjeux sociaux.
- Connaissances linguistiques
  - Grammaire et syntaxe
    - Prépositions exprimant une omission
    - Verbes et temps (futur progressif)
    - Phrases à structure complexe
  - Vocabulaire
    - Lié aux enjeux sociaux ou aux situations problématiques
    - Lié à l'expression d'opinion, à la défense d'idées et à des points de vue
    - Expressions appropriées au sujet
  - Sémantique
    - *Make* et *do*
    - Verbes à particules séparables ou non séparables, selon le sens
- Connaissances textuelles
  - Cohérence et cohésion
    - Organisation des idées (de l'argument au contre-argument)
  - Mots charnières (emploi emphatique et résumé)
  - Organisation des textes
    - Registre de langue
    - Contexte
    - Intention de communication
    - Auditoire

## Spécifications des instruments d'évaluation

### L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'épreuve comporte deux sections qui peuvent avoir lieu au cours d'une même séance ou s'étaler sur deux séances, mais dans tous les cas, la section qui porte sur l'interprétation doit précéder celle qui porte sur l'interaction.

Durée totale : 80 minutes

Section 1 : Interprétation

Durée : 60 minutes

Section 2 : Interaction

Durée : 20 minutes (15 minutes pour la relecture des notes et environ 5 minutes pour l'interaction)

### La composition de l'épreuve

La situation d'évaluation est composée de quelques tâches au cours desquelles l'adulte discute d'un enjeu ou d'une situation, puis exprime et défend ses idées, son opinion ou son point de vue.

À chaque épreuve, trois textes informatifs, expressifs ou persuasifs sur diverses questions problématiques sont fournis dans le document de préparation à l'épreuve. Les textes écrits comptent au plus 500 mots. L'adulte approfondit sa compréhension de la question choisie en mobilisation des ressources supplémentaires. Il ou elle réinvestit ensuite la connaissance acquise en prenant une décision et en interagissant suivant un texte donné, qui porte sur la situation à l'étude.

Avant l'épreuve, l'adulte :

- choisit l'un des sujets liés aux questions problématiques présentés dans le document de préparation à l'épreuve;
- étudie l'information présentée dans le document de préparation à l'épreuve et cherche des informations supplémentaires sur la question choisie à l'aide des ressources dont il ou elle dispose (livres, magazines, ordinateur, etc.);
- fait des résumés et prend des notes dans le document de préparation à l'épreuve.

Au cours de la première section (dans la salle où se déroule l'épreuve), l'adulte :

- reçoit de l'information sur la question choisie dans le *Cahier de l'adulte*;
- dégage le sens des textes à partir des amorces fournies dans le *Cahier de l'adulte* et suit la démarche de réponse pour modifier des idées et se motiver;
- combine les informations et idées tirées du document de préparation à l'épreuve et du *Cahier de l'adulte* et les consigne dans les pages du *Cahier de l'adulte* réservées aux notes afin de se préparer à la section 2 (l'enseignante ou l'enseignant rend les pages de notes aux adultes au début de la deuxième section).

Au cours de la deuxième section, l'adulte :

- relit les pages de notes du *Cahier de l'adulte*;
- interagit individuellement avec l'enseignante ou l'enseignant et, entre autres :
  - exprime des opinions, des attitudes et des réactions liées à l'enjeu ou à la situation à l'étude;
  - pose des questions ouvertes ou fermées et répond à des questions semblables;
  - utilise l'information pertinente;
  - défend et étaye ses idées, opinions et points de vue personnels.

Pendant l'interaction, l'adulte peut utiliser les notes qu'il ou elle a consignées dans le *Cahier de l'adulte*.

### Les outils de collecte de données

Évaluation des compétences 1 et 2

- Interaction orale

### Le matériel autorisé

Section 1 : Interprétation

- Dictionnaire anglais\*
- Dictionnaire bilingue\* (anglais et une autre langue)
- Dictionnaire de synonymes\*
- Grammaire anglaise publiée\*
- Document de préparation à l'épreuve

\* Version papier seulement.

Section 2 : Interaction

- Pages de notes\*\* du *Cahier de l'adulte*

\*\* Les notes doivent être schématiques; les phrases complètes sont interdites.

### Les outils de jugement

Pour l'évaluation des compétences « Interagir oralement en anglais » et « Réinvestir sa compréhension des textes », la grille d'évaluation à interprétation critérielle (une pour chaque compétence) est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte<sup>4</sup>. Les grilles sont annexées au *Guide de correction et d'évaluation* et comportent l'échelle d'appréciation suivante :

- Excellent
- Très bien
- Bien
- Faible
- Très faible

---

4. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.

**Le seuil de réussite**

Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve.

**La reprise**

L'épreuve doit être reprise en entier.

*Éducation,  
Enseignement  
supérieur  
et Recherche*

Québec 